

Vos commerçants préférés dans notre programme de cashback

Nous sommes la Société Nouvelle Vague, Société anonyme au capital de 41 209 905 Euros immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 818 371 726, notre siège social est situé 1 rue Louis Lichou au Relecq Kerhuon 29480. Nous sommes agréés auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR) en qualité d'établissement de paiement.

Le contexte.

Pour faciliter davantage votre quotidien et vous faire gagner du temps et de l'argent, nous mettons à votre disposition une application qui vous propose un service de conciergerie, des bons plans, du cashback et l'accès à un réseau sélectionné de courtiers dans divers domaines tels que la banque, l'assurance, la voiture...

C'est dans ce contexte que nous mobilisons notre communauté pour développer notre réseau de partenaires cashback.

Quelles sont les modalités ?

Pour que le commerçant puisse être référencé, il devra posséder au moins 5 points de vente et / ou un site marchand.

Si vous avez un commerçant préféré qui répond à ces critères et que vous souhaitez qu'il soit référencé sur notre application comme partenaire cashback, vous pouvez remplir, avec son accord, un formulaire disponible à l'adresse <https://www.max.fr/actualite/cashback-max> mentionnant :

- votre nom et votre adresse mail de connexion au compte max ;
- la date d'envoi du formulaire ;
- le nom de l'enseigne du commerçant ;
- le nom du contact chez le commerçant ;
- son numéro de téléphone ;
- son adresse mail ;
- la date de prise de contact ;
- l'adresse de l'enseigne ;
- le nombre de points de vente ;
- l'URL du site commerçant.

Nos deux partenaires en cashback, Plébicom et Paylead doivent valider l'inscription. En effet, l'offre de cashback devra répondre aux standards des offres commerçants publiées sur notre application, et répondre aux spécificités techniques de nos deux partenaires.

Ainsi, vous recevrez 50 % de la commission (payée et validée) perçue par Nouvelle Vague du commerçant dans le cadre de l'offre cashback sur l'année suivant la publication de son offre sur notre application.

Ce versement ne pourra pas dépasser un montant maximum de 1 500 € par année civile. Ce montant reçu est plafonné par année civile globalement pour l'ensemble des commerçants que vous pourrez nous présenter.

Par ailleurs il vous appartiendra de prendre toutes vos dispositions pour **déclarer auprès des impôts les sommes perçues au titre de cette opération.**

En cas de présentation du même commerçant par plusieurs clients, c'est la date et l'heure d'envoi du formulaire qui primera pour affecter le versement.

La présente opération de présentation aura une durée d'un an et s'achèvera le 15/07/2021.

Nous et nos partenaires nous réservons le droit de refuser toute demande d'affiliation d'un commerçant au programme de cashback si son offre n'est pas conforme aux standards de nos offres de cashback ou s'il n'est pas en mesure de respecter les critères techniques exigés par nos partenaires.

Pour être réglé vous devrez être titulaire d'un compte de paiement max. *Attention l'ouverture d'un compte de paiement requiert notre accord.* Par ailleurs aucun règlement ne sera dû si votre compte est clos à la date de règlement.

Les autres conditions de l'opération :

Nous pouvons à tout moment mettre fin à ce dispositif moyennant la diffusion d'une information sur notre site www.max.fr.

En effet, nous nous réservons le droit de modifier, de suspendre, d'interrompre ou d'annuler l'opération en cas de force majeure ou si des raisons indépendantes de notre volonté nous y contraignent ou plus généralement si les circonstances l'exigent, sans avoir à fournir aucun avertissement ni aucune justification. Pour de tels faits, notre responsabilité ne saurait être recherchée.

Des informations personnelles seront collectées. Elles seront utilisées pour la gestion de l'opération. Vous pourrez avec le commerçant exercer vos droits d'accès, d'oubli, de rectification et d'opposition sur vos données personnelles à l'adresse cashback@aumax.fr.

La participation à l'opération implique l'acceptation sans réserve du présent règlement accessible sur notre site max à l'adresse : <https://www.max.fr/actualite/cashback-max>.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par un représentant de Nouvelle Vague.

Le règlement de l'opération peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à cashback@aumax.fr.